

# ***Solidarité!***

Bulletin du Secours Rouge/APAPC n°12 - août/septembre 2005



---

## **Editorial**

### **Coordination Anti-Répression**

Cet été, les délégués de l'Espace Marx (Bruxelles), du Collectif des plaignants du 23 février 2003, et de notre Secours Rouge/APAPC ont achevé la rédaction de la plate-forme de la Coordination Anti-Répression. Ceci marque la naissance officielle d'une structure qui a quelques mois de gestation.

La co-organisation de trois conférences à l'Espace Marx (sur la répression des mouvements sociaux, sur les nouvelles lois anti-terroriste, et sur le Pays Basque) a constitué le banc de rodage d'une mise en commun des forces sur base d'une approche commune de la lutte anti-répressive. Parallèlement à cet apprentissage pratique du travail en commun, une discussion au sein des collectifs a permis de dégager l'unité théorique qui s'exprime dans la nouvelle plate-forme (dont le texte intégral se trouve sur notre site).

Cette unité de vue part du constat de la recrudescence des brutalités policières et de la systématisation de l'impunité de ces brutalités; du caractère de plus en plus systématique de la criminalisation des luttes ouvrières et militantes; du caractère de plus en plus envahissant du contrôle social; d'un cadre légal de plus en plus répressif; de la pleine expansion des effectifs et moyens policiers, parapoliciers, et du système carcéral.

La vision sécuritaire de la société, le développement des appareils, des techniques et des pratiques de répression, permettent aujourd'hui d'étouffer toute opposition, toute lutte politique, militante ou ouvrière. La fonction étatique se centre d'autant plus sur sa nature répressive qu'elle déserte ses autres fonctions (régulation de l'économie, prise en charge des besoins populaires en matières de santé, d'enseignement, de communication, de mobilité, de logement,...).

Les membres de la CAR considèrent:

- que par sa logique même l'économie marchande (le mode de production capitaliste) génère dans tous les cas de figure des inégalités croissantes, et qu'en cas de crise économique, il engendre une paupérisation générale pure et simple;
- que cette hégémonie et cette crise s'accompagnent de la liquidation des mécanismes (redistribution des richesses partielle par la fiscalité, mécanismes de protection sociale,

législation de protection du travail, secteurs publics à la logique non-marchande,...) qui modéraient les effets les plus directement néfastes du système;

- que ces inégalités et cette paupérisation induisent: primo une résistance et une lutte pour un autre système; secundo des tentatives individuelles et collectives de surmonter la misère par des démarches échappant au contrôle social (émigration clandestine, détournement de lois sociales,...); tertio des démarches individualistes destructrices (petite délinquance dégradant les conditions de vie populaires) voire autodestructrices (toxicomanie, etc.);

- que la répression est la principale, et parfois l'unique réponse du pouvoir politique à ces contradictions, et que cette logique répressive trouve de nombreux relais dans des institutions proches des pouvoirs politique et économique.

- que la lutte contre la répression est une partie et une condition de toute réelle lutte pour un autre système parce que la répression et la guerre (répression à l'intérieur, guerre à l'extérieur) sont consubstantielles au système, et parce que la répression est la ligne de défense de système, la principale garantie de sa continuité;

La CAR mettra au jour (par des publications, conférences, affiches) les nouveaux mécanismes et outils répressifs, leur origine, leur but, leur fonctionnement, leur portée, les moyens de s'en protéger. Elle s'emploiera aussi à construire un réseau regroupant les associations et services prêts à aider les personnes et forces progressistes confrontées à la répression dans le cadre de leurs activités politiques, militantes ou syndicales (assistance juridique, aide financière, publicité des situations, mobilisation solidaire).

La CAR n'est pas un collectif mais un groupe de collectifs: en dehors des activités réalisées en commun dans le cadre de la CAR, les collectifs gardent leur totale indépendance d'expression et d'action.

La CAR vous donne rendez-vous en octobre, à l'Espace Marx, pour une conférence sur les nouvelles pratiques de flicage social (allant de la vidéosurveillance généralisée à la mobilisation des enseignants et des travailleurs sociaux pour des tâches de contrôle socio-économique, voire pour des tâches d'auxiliaires de police). La date et le programme de la conférence seront annoncés sur notre site, pour toute information complémentaire contactez-nous par mail.



**Belgique**

## **Offensive contre les sans-papiers**

Les sans-papiers sont confrontés à des nouvelles mesures provenant d'un nouveau protocole d'accord entre Fedasil et l'Office des Etrangers, qui permet à la police d'entrer dans des centres Fedasil pour arrêter et expulser tous ceux qui sont en procédure d'appel au conseil d'Etat. C'est ainsi que le 3 août 2005 la police est descendue dans le centre Fedasil à Jodoigne pour arrêter deux familles avec enfants. Dans l'ensemble des centres ouverts Fedasil, les résidents ne se sentent plus en sécurité. Ainsi une cinquantaine de personnes hébergées au Centre pour réfugiés de Jumet ont trouvé refuge dans la basilique Saint Christophe, à Charleroi, par crainte d'être expulsés et ont entamé une grève de la faim pour protester contre ces nouvelles mesures. Il y a déjà plus de soixante personnes arrêtées, dans les centres Fedasil du pays.

D'après le CIRE, ce serait la conséquence des nouvelles directives du ministre De Wael dans le cadre d'une nouvelle vague de régularisation (!): les personnes et les familles qui sont en attente d'une décision du Conseil d'Etat depuis plus de 3 ou 4 ans seraient régularisées, tandis que ceux qui ont fait un recours plus récent seraient expulsés. L'Office des Etrangers aurait demandé au CPAS et à Fédasil une liste des personnes en recours au Conseil d'Etat afin de pouvoir agir. Rien qu'au centre de Jodoigne, ces expulsions concerneraient 60 personnes, soit 56% de la population du centre. Cette offensive pourrait également faire suite à un arrêt de la Cour d'Arbitrage concernant l'obligation de fournir une assistance aux enfants. Le nombre de demandes de séjour en centres ouverts a littéralement explosé, et par le moyen de ces rafles le gouvernement essaierait de dissuader les sans-papiers de demander une assistance dans ces centres.

Une manifestation a eu lieu devant centre fermé de Steenokkerzeel (127bis) le 7 août pour protester contre l'arrestation, et la possible déportation le lendemain de la famille arménienne, détenue dans le centre depuis plus de 2 mois et qui maintenant a été rejointe par deux autres familles de Tchétchénie et d'Ouzbékistan arrêtées au centre fermé de Jodoigne.



Départ de la manifestation du Petit-Château

Le 16 août les résidents du Petit-Château ont tenu une conférence de presse pour dénoncer l'offensive de l'Office des Etrangers. Depuis le début du mois, les résidents sont témoins de descentes de police musclées, de rafles, dans le centre pour arrêter et emmener certaines personnes ou familles vers des centres fermés en vue d'une expulsion (enlèvement). Les résidents du Petit Château sont désespérés, certains n'osent plus y dormir, d'autres se barricadent dans leur chambre pour essayer de se protéger, d'autres ont arrêté de manger pour protester, et d'autres encore demandent qu'on les protège et essaient de s'organiser pour faire connaître leur situation.

Une autre manifestation a eu lieu le 26 août à Bruxelles: partie du Petit Château, elle est passée devant les bureaux du Fédasil (à qui il est demandé de travailler dans le cadre de ses compétences: gérer les centres des réfugiés et leur vécu quotidien - et ne pas confondre son rôle avec celui du ministère de l'intérieur) et de l'Office des Etrangers (à qui il est demandé une régularisation massive et sans condition)

Contact: [coordsanspapiersbxl@yahoo.fr](mailto:coordsanspapiersbxl@yahoo.fr) (0473628733) et [udepbxl@yahoo.fr](mailto:udepbxl@yahoo.fr) (0498330748)

---

## **Benelux: Traité de coopération policière**

Depuis le début de l'année 2005, les services de police des pays du Benelux collaborent encore plus étroitement. Les agents de police néerlandais, belges et luxembourgeois peuvent désormais patrouiller ensemble et ils s'assistent mutuellement en cas de grands événements et incidents. Ils peuvent poursuivre et arrêter des suspects à l'étranger et dans les régions frontalières. Les droits et devoirs des fonctionnaires de police officiant hors de leurs frontières et la manière dont est organisée cette collaboration internationale sont inscrits dans le

nouveau traité Benelux de coopération policière. Grâce à ce traité, qui consacre un élargissement de la coopération historique entre les trois pays, les compétences du fonctionnaire de police sont étendues. Les échanges d'informations, de matériel et de personnel entre les services de police des différents pays sont également facilités.

Le traité stipule que les fonctionnaires de police intervenant à l'étranger doivent appliquer les règlements et les procédures de l'état d'accueil. L'intervention policière transfrontalière a généralement lieu à la requête d'un des pays du Benelux. Dans les cas d'urgence, comme une poursuite, cette demande préalable n'est pas nécessaire, mais le pays hôte doit en être immédiatement averti. Les services de police utilisent leurs uniformes, véhicules et équipements propres lorsqu'ils interviennent à l'étranger.

Un policier à l'étranger peut entre autres poursuivre et arrêter des suspects, effectuer des contrôles d'identité, surveiller un endroit déterminé et en interdire l'accès si nécessaire, fouiller de manière systématique un endroit donné afin de garantir l'ordre public et la sécurité, escorter des groupes (par exemple des manifestants) afin de 'prévenir des incidents éventuels', observer des suspects,... Le policier à l'étranger doit simplement appliquer les règles légales de l'état d'accueil et rendre compte aux autorités compétentes.

Le volet de 'Protection de la vie privée' est caractérisé par ce flou qui autorise tout et n'importe quoi. Ainsi, les services de police ne peuvent échanger de données à caractère personnel 'que dans le but de prévenir ou de rechercher des délits', et ces données ne seront pas conservées plus longtemps que nécessaire'...

---

## **Plan Sécurité à Anvers**

C'est en juillet qu'entraîne en application le nouveau 'Plan Sécurité' de la ville d'Anvers, plan qui prévoit notamment des contrôles porte à porte dans dix quartiers-cibles.

La coalition arc-en-ciel (SP.a, VLD, CD&V et Groen!) qui administre la ville d'Anvers avait exposé fin juin en quoi consistait ce plan: plus d'argent pour la police, plus de caméras de surveillance (annoncées sur les lieux de déversement clandestins d'immondices), contrôles porte-à-porte des illégaux et expulsions directes, lutte contre les 'incivilités', nomination d'un 'coordinateur de la sécurité' pour organiser la répression le plus efficacement possible, commissariats de police mobiles, bannissement de certains lieux publics pour les auteurs d'incivilités, rapatriement des enfants avec un statut de séjour précaire comme les enfants des pays balkaniques,...

En outre, depuis mai, un nouveau règlement de police voté par le Conseil communal rend possible une interdiction de rue. Le bourgmestre SP.a Janssens prétend que le but est d'éliminer la prostitution dans certaines rues, mais la mesure peut tout aussi bien être appliquée aux jeunes ou à qui que ce soit d'autre. La proposition a été votée par 47 voix contre 4. Le Vlaams Belang a voté avec la majorité; seuls les conseillers communaux de Groen! ont voté contre, mais les échevins de Groen! ont forcément voté pour puisque le Collège prend ses décisions à l'unanimité.

Il ne s'agit pas d'affronter les problèmes sociaux (17% de chômage à Anvers, beaucoup plus dans les quartiers concernés, et un manque de logements tel qu'il faut attendre plus d'un an d'attente pour un logement social) puisqu'à Anvers, les subsides du Fonds d'Impulsion Sociale destinés au secteur social ont été supprimés il y a deux ans. L'argent du Fonds des Communes, qui devait succéder au Fonds d'Impulsion sociale, a été consacré à l'extension du corps de police qui est maintenant le plus imposant de Flandre en termes absolus et relatifs. Il ne s'agit que d'en combattre les symptômes de la paupérisation. Le résultat de cette politique est prévisible: si elle a un effet, le quartier 'revit', les loyers augmentent, les familles pauvres déménagent et laissent la place aux familles à deux revenus... et les problèmes issus de la pauvreté et de la régression sociale changent de quartier.

---

## Répression et espionnage du GSM

Voici quelques enseignements tirés de certaines enquêtes récentes, (aussi bien 'anti-terroristes' que de droit commun) et relative à l'utilisation des gsm.

Le système se base notamment sur le fait que le territoire est divisé en 'cellules' (correspondant à une antenne du réseau). Pour avoir un ordre d'idée, chaque opérateur dispose de plusieurs milliers de cellules.

Le GSM, comme tout téléphone, peut être écouté par la police. La procédure légale autorisant l'écoute a été simplifiée avec l'entrée en vigueur de la loi sur les méthodes spéciales d'enquêtes et de recherche (voir *Solidarité!* n°3 et 5). Durant 12 mois tous les numéros qui ont été appelés sont conservés.

En Belgique, les opérateurs téléphoniques (Mobistar, Proximus ou Base) peuvent fournir durant 12 mois des informations telles que l'endroit d'où un coup de téléphone a été donné. La cellule où s'est trouvé un utilisateur peut être utilisée comme preuve indirecte de la présence d'une personne à un certain endroit, et ainsi faire pencher un verdict en cas de doute... Dans certains procès (comme celui des BR en Italie) ce sont des éléments de cette nature (preuves indirectes) qui ont parfois décidé la condamnation à perpétuité de certains militants. Le fait de couper le téléphone au même moment a été retenu en Belgique comme signe d'activités suspectes et a été retenu comme élément à charge dans des procès de droit commun.

Même lorsqu'un GSM ne fait pas d'appel, il est localisable. En effet, à chaque changement de cellule, le téléphone le signale automatiquement - de même que si le téléphone reste dans la même cellule). Ces informations ne seraient (?) pas enregistrées mais on peut donc toujours localiser la dernière cellule où se trouvait l'utilisateur. On peut donc suivre le trajet d'un utilisateur. La précision est relative et dépend de l'endroit où il se trouve: certaines zones (comme les villes) sont sous un réseau très serré d'antennes et la précision peut aller jusqu'à quelques centaines de mètres, d'autres (comme des zones rurales) dépendent de cellules plus larges (la précision peut aller jusqu'à quelques kilomètres). Cette facilité conduit les autorités judiciaires à effectuer plusieurs milliers de demandes chaque année auprès de chaque opérateur.

Les opérateurs peuvent en outre préciser quel GSM a fait quel appel, ou même dans quel magasin une carte de recharge a été achetée.

Proximus et Mobistar conservent donc les informations pendant un an (plus que la moyenne européenne, qui tourne autour des six mois). Mais les pays européens semblent se diriger vers une situation où les informations sur les GSM, internet ou les e-mail seraient conservées pendant trois ans! Le dernier obstacle ne réside d'ailleurs pas chez les politiciens... mais chez les opérateurs qui rechignent - pour l'instant - à déboursier pour le matériel supplémentaire qui serait nécessaire.

En Suisse, un camarade a découvert une puce dans son GSM: même éteint, celui-ci permettait à la police d'écouter ses conversations. Bien entendu, cela suppose que ce GSM ai été aux mains de la police (ce qui peut arriver très simplement: arrestation lors d'une manifestation,...). Ironie de la technique: le système de la police était alimentée par la batterie du GSM, donc par le camarade lui-même...

---

### Nouvelles de Belgique en bref

#### Mons et Tournai: Extraditions

Jon Lopez Gomez et Diego Ugarte de Arkaute ont en définitive été extradés de Belgique vers l'Espagne le 8 juillet. Ce jour-là, des membres et des sympathisants du Secours Rouge ont réveillé la prison de Tournai en tirant des feux d'artifice et en lançant au mégaphone des appels à la solidarité avec Jon Lopez Gomez qui y était détenu. Les prisonniers de Tournai ont

salué cette intervention avec des acclamations. L'avant-veille, le premier ministre belge rencontrait son homologue espagnol pour parler, entre autres, de lutte contre le terrorisme.



Sons et lumières à la prison de Tournai

---

### **Bruxelles: Résolutions**

Lors d'une réunion à Bruxelles, dès le 13 juillet, les ministres européens de l'Intérieur des 25 se sont engagés à adopter, d'ici à la fin de l'année, une impressionnante série de mesures destinées à mieux coordonner la lutte anti-terroriste: l'accès aux données téléphoniques et électroniques, un meilleur échange d'informations entre autorités judiciaires, un renforcement de la lutte contre le financement du terrorisme et un meilleur contrôle des réseaux de charité. Le communiqué final de la rencontre évoque aussi un recours plus fréquent aux équipes conjointes d'enquêteurs et prône des entraînements communs des forces anti-terroristes nationales. Il parle encore d'un plan stratégique commun afin de prévenir la radicalisation de certains groupes de personnes.

---

### **Vottem: Manifestations**

Le C.R.A.C.P.E. (Collectif de Résistance Aux Centres pour Etrangers) poursuit la politique de présence systématique devant le centre fermé de Vottem, tous les samedis et mercredis, pour protester contre les arrestations arbitraires et les expulsions dont sont victimes les sans-papiers. Info: <http://www.cracpe.tk>

---

### **Neerhespen: Inauguration**

La Police Fédérale a inauguré le nouveau domaine du Service d'Appui Canin dans l'ancienne caserne de Neerhespen: trois bâtiments et 5 hangars ont été aménagés pour la formation et le soin des chiens policiers. Une piscine pour chien y a même été aménagée: 'Les chiens blessés peuvent faire des exercices musculaires et de rééducation. Un plongeon dans la piscine est également utilisé comme récompense après une mission bien réussie' explique le porte-parole de la Police Fédérale qui dispose d'une quarantaine d'équipes chien/maîtres-chien pouvant se spécialiser dans un domaine particulier (odeur humaine, restes humains, drogue, combustibles, hormones, explosifs, contrôle de migration, attaque). L'an dernier, les chiens du S.A.C. ont été engagés 3.797 fois sur le terrain.

---

### **International**

### **France: Action Directe, une répression sans fin**

Nathalie Ménigon, emprisonnée depuis 18 ans et dont un tribunal d'Arras a refusé la libération conditionnelle le 30 juin, s'est pourvue en appel. Son dossier sera à nouveau examiné le 9 septembre, mais la militante ne se fait guère d'illusion: les autorités politiques et judiciaires françaises ne cachent plus leur volonté d'une répression sans fin contre elle et ses camarades.

Georges Cipriani a aussi vu sa demande de libération rejetée début juillet par un tribunal de Mulhouse. Les motifs invoqués sont une nouvelle fois aussi absurdes qu'hypocrites et odieux. Ouvrier manoeuvre, âgé de 55 ans et déstabilisé psychologiquement par bientôt deux décennies d'emprisonnement dans des conditions strictes, le tribunal lui reproche de ne pas offrir assez de garantie quant à son 'avenir professionnel'.

Jean-Marc Rouillan devait comparaître le 27 juillet devant le tribunal de grande instance de Tarbes, l'audience a été reportée sous des prétextes fallacieux au 14 septembre. Convaincu tout autant, pour sa part, qu'il ne sortira pas de prison de sitôt, il a déjà fait remarquer que l'échéance suivante se situera en 2007, c'est-à-dire en période électorale...

Et quand on sait que le nouveau ministre de la justice prétend faire modifier le code de procédure pénale afin que le suivi des condamnations pour 'terrorisme' soit centralisé par un juge d'application des peines parisien, quel que soit le lieu de détention, on ne peut plus imaginer une décision qui échapperait peu ou prou aux plus hautes instances de l'Etat. Ajoutons que pour avoir dénoncé tout cela lors d'une interview au journal La Dépêche du Midi, Jean-Marc Rouillan s'est retrouvé sanctionné par l'administration pénitentiaire: 'Vous êtes un prisonnier, vous devez accepter et vous taire...'.

La répression sans fin contre les militants d'Action Directe s'explique au premier chef par leur fidélité à leur cause politique. Derrière les procédures en cours, les attendus des décisions judiciaires, le chantage est flagrant: le repentir, l'abjuration, ou le maintien à perpétuité en prison. Les termes de pareil chantage reflètent précisément les valeurs idéologiques dominantes aujourd'hui. Quand un jour des personnes, dans la liberté, font des choix, et sont emprisonnées pour ces choix, comment pourraient-elles jamais, éventuellement, les critiquer, tant qu'elles n'auront pas recouvré la liberté? Ou alors, que signifie la liberté? Que signifie-t-elle si la frontière entre elle et l'emprisonnement est abolie?

Pour les prisonniers d'Action Directe, comme pour tous les prisonniers révolutionnaires dans les démocraties bourgeoises, la question de la libération relève à présent exclusivement d'un rapport de force. Seule une mobilisation politique, solidaire, croissante peut amener les autorités en place à ouvrir les portes de leur prisons. A nous d'y oeuvrer, dans une relation constructive avec eux, Nathalie, Jean-Marc, Régis et Georges. A cet égard, le site internet '[www.action-directe.net](http://www.action-directe.net)' présente de nombreux documents émanant des prisonniers eux-mêmes, textes et interventions qui révèlent combien la lutte pour leur libération revêt une signification bien plus large que ce seul objectif. Sur le même site, on trouve une pétition à signer pour la libération de tous ces militants.

---

## **Pays-Bas: Squatters en procès à Amsterdam**

Le 14 juillet 2005, dix personnes comparaissaient au tribunal d'Amsterdam. Elles étaient inculpées pour leur participation aux actions contre l'expulsion de six squats d'Amsterdam. Huit d'entre elles étaient déjà incarcérées depuis les expulsions du 31 mai. Ce jour là environ 70 personnes s'étaient rassemblées devant le squat Rockin dans le centre d'Amsterdam. Elles avaient monté des barricades dans la rue, y avaient mis feu et avaient bloqué le trafic pendant plusieurs heures. Lorsque la police anti-émeutes est arrivée, elles l'ont attaquée avec des pierres, des bouteilles et des bombes de peinture. La lutte dans la rue avait duré une heure, et l'expulsion avait pris cinq heures.

Deux des dix personnes qui sont passées au tribunal ont été déclarées innocentes; sept condamnées à six semaines de prison (c'est à dire le temps qu'elles y ont passé en attendant le procès, elles ont donc été libérées le lendemain); et une personne a été condamnée à cinq mois de prison, il lui reste donc encore trois mois et demi. Lorsqu'elle a été arrêtée et fouillée, on aurait trouvé sur elle un cocktail Molotov. Bien que personne n'ait lancé de cocktail Molotov

et que la police n'ait produit ni film ni photo pour le prouver, elle a été jugée pour l'avoir fait. Toute l'accusation repose sur l'article de loi concernant les 'violences publiques en groupe organisé', avec des variantes pour l'appliquer au fait de: être sur les barricades, lancer de l'eau sur les officiers de police, lancer des caissons de haut-parleurs, des cannettes de bière (vides), du pain, des cocktails Molotov, des fruits, une tasse de café (rouge), des briques, et des oreillers. Pendant le procès, le juge et le procureur ont fait des commentaires politiques, ce qui est très rare dans les tribunaux hollandais. Ils ont comparé la situation avec de la 'guérilla urbaine' car certaines des actions étaient organisées et sortaient donc selon eux des limites de la violence urbaine.

Selon le procureur, les accusés étaient de toute façon coupables de violences publiques car ils étaient présents lors de l'expulsion et ne s'étaient pas éloignés d'eux-mêmes des violences qui les entouraient. Dès lors, il a entrepris d'attaquer le mode de vie des accusés: il a fait des commentaires sur le fait de boire de la bière à sept heures du matin, et s'en est pris à une personne non-hollandaise: 'vous profitez de l'hospitalité hollandaise'. Le juge a déclaré que la police n'avait pas été inventée pour manger des pierres et des briques, 'Cela doit cesser'.

Dans le jugement rendu, le juge a fait quelques commentaires politiques à propos du public venu supporter les accusés: 'Que ceci soit un avertissement. Vous avez tous entendu les verdicts. Ca suffit, les gens en ont assez de la violence'. De cette manière, il a mis le public au banc des accusés. Il s'agit donc clairement d'un procès politique, ce n'est pas l'acte criminel lui-même qui a été jugé mais la motivation qui en est la cause. C'est d'ailleurs ce qui a été dit lors du procès: l'un des avocats à la défense a donné l'exemple des hooligans de football qui avaient fait une émeute et avaient blessé 52 policiers quelques mois plus tôt, et qui avaient tous été condamnés à faire des travaux d'intérêt généraux. Le procureur a répliqué en disant 'ce n'était pas une violence politiquement motivée'.

Si vous le souhaitez vous pouvez envoyer vos messages de support à Yolanda qui doit rester encore trois mois et demi en prison et qui sera libérée à la mi-novembre. Elle participe activement en tant qu'anarchiste à une douzaine de collectifs et a participé à de nombreuses actions. Vous pouvez lui écrire en allemand, anglais et espagnol: Yolanda Koss PI Nieuwersluis Postbus 1328 3430 BH Nieuwegein Pays-Bas.

---

## **France: Un nouvel élan de mobilisation pour la libération de Georges Ibrahim Abdallah**

Pour rappel, le tribunal de Pau dont il relève avait rendu un avis favorable à la libération du camarade en 2003, mais cet avis fut annulé après que le ministre de la justice ait intimé l'ordre au parquet général d'interjeter appel. Le 27 juillet, Georges a comparu une nouvelle fois dans le cadre de la procédure de libération conditionnelle. Au cours de l'audience le ministère public s'est encore distingué en déclarant que le prisonnier avait le tort de continuer à militer en prison, par exemple en soutenant la lutte des peuples opprimés ou des prisonniers politiques torturés. Il a aussi été fait état d'un rapport de la DST (service secret français) présentant Georges, militant communiste internationaliste, comme... appartenant à la mouvance islamiste. Une pure manipulation et une infamie, quant on sait les orientations politiques et la pratique des FARL et les positions anti-impérialistes défendues avec clarté, fermeté et conséquence par Georges depuis plus de vingt ans. Il est prévu maintenant que le tribunal rende son avis le 14 septembre.

Le 22 juillet l'Union des Jeunes Progressistes Arabes et le Secours Rouge ont manifesté une première fois devant la résidence de l'ambassadeur de France (41 boulevard du Régent, 1000 Bruxelles) pour l'objectif de la libération immédiate de Georges Ibrahim Abdallah. Un appel est à présent lancé pour un nouveau rassemblement, au même endroit, le mardi 6 septembre à 17h30. La mobilisation solidaire s'étend, elle doit se renforcer plus encore si nous voulons contribuer concrètement à la libération du camarade.

Fait très important, le nouvel élan de solidarité avec Georges Ibrahim Abdallah s'affirme au Liban même. Mardi 23 août, des centaines de personnes se sont rassemblées devant le



bâtiment de l'ambassade de France à Beyrouth, à l'appel du Centre de Khiam pour la réhabilitation des victimes des tortures et de l'Association des parents et amis de Georges Abdallah.

Le secrétaire général de la Ligue des Détenus libanais dans les prisons israéliennes, Mohammad Safa, a indiqué que la manifestation servait à dénoncer l'absence de réaction officielle du gouvernement libanais et des autorités internationales, et un désintérêt face à la situation d'un militant libanais dévoué depuis plusieurs dizaines d'années à la lutte anti-impérialiste et détenu depuis bientôt vingt-deux ans.

Joseph Abdallah, frère du camarade, a insisté sur la subordination des autorités françaises aux volontés américaines et sionistes dans ce cas, et cela jusqu'en totale contradiction avec les lois et la jurisprudence en France. Il a notamment déclaré: 'La justice française n'a rien d'une justice, c'est un instrument de vengeance utilisé afin d'appliquer les projets américains et sionistes dans la région'.

L'ancien député Zaher Alkhati a pris la parole pour souligner que les personnes présentes rappelaient à la France qu'un militant de la Résistance a également des droits, et il a rappelé à l'Etat et au gouvernement leur devoir de défendre les citoyens libanais.

Parallèlement, les maires de Kobeiyat, ville du Nord d'où Georges est originaire, ont adressé à l'ambassade de France une lettre exigeant la libération du camarade, et d'autres courriers cosignés ont été transmis à différentes autorités politiques libanaises.

Le Secours Rouge se mobilise particulièrement pour la libération de Georges Ibrahim Abdallah parce que la lutte des FARL au début des années 80 témoignait d'une qualité politique anti-impérialiste et antisioniste, sur une base révolutionnaire de classe, communiste, avec laquelle les masses et les militants arabes se doivent plus que jamais de renouer. Il appartient aux progressistes et aux communistes de tous les pays d'être les acteurs véritables de la libération d'un tel camarade, représentant d'un combat aussi exemplaire, porteur d'un avenir de libération sociale.

---

## **Ecosse: Répression au G8**

La répression du contre-sommet du G8 a été la plus vaste opération de police jamais vue au Royaume-Uni. Les polices anglaises et écossaises n'ont eu de cesse d'exercer une pression constante sur les militants, par divers moyen d'intimidation, contrevenant ainsi à leur droit à manifester: encerclements pendant des heures, arrestations arbitraires, arrestations des membres des legal teams, encerclement du camp autogéré de Stirling, utilisation fallacieuse de divers textes légaux pour justifier arrestations, détentions et fouilles. A ce jour, et même si les procédures ne sont pas terminées, il est possible de dresser un premier bilan des arrestations. Au total, plus de 700 personnes ont été arrêtées durant les manifestations contre le G8. Et à peu près 366 personnes ont été inculpées. Tous les militants qui ont été en garde à vue se sont vu prélever leur empreinte ADN. Les tribunaux ont imposé des conditions de libération drastiques dans le but d'empêcher les militants de participer à d'autres manifestations. Parmi les personnes incarcérées en attendant un jugement, il y avait un mineur âgé de 16 ans, ainsi qu'une mère et son enfant, dont elle a été séparée.

Plus de 130 arrestations ont eu lieu lors de la seule 'manifestation festive' du 4 juillet à Edimbourg. Une partie des personnes arrêtées ont passé une nuit en garde à vue (certains ont passé la nuit menottés dans les fourgons de police, d'autres ont été privés de sommeil pendant 73 heures, d'autres encore placés dans des cellules d'isolement) et ont été libérées le lendemain avec une convocation au tribunal pour le 8 juillet (une partie de celles et ceux convoqués ce jour-là sont arrivés au tribunal et ont été informés qu'ils ne seraient pas jugés). Une autre partie des personnes arrêtées le 4 (soixante personnes) sont passées au tribunal le 5, toutes inculpées au minimum de 'trouble à l'ordre public'; certains sont sortis le jour même avec soit une convocation au tribunal pour un autre jour, soit une amende autour de 300 livres, soit une libération sous conditions (interdiction d'aller à Stirling, Edimbourg, Gleneagles, Glasgow). Quelques personnes ayant contrevenu à ces restrictions ont été depuis à nouveau

arrêtées. Sur les personnes passées au tribunal le 5, dix-huit avaient des charges plus lourdes, notamment 'provocation à l'émeute'. Elles ont été incarcérées dans les prisons d'Edimbourg (pour les hommes) et Stirling (pour les femmes) du 4 au 8 juillet, date à laquelle certains ont été libérés à condition de quitter le territoire écossais, et en attendant d'être convoqués dans quelques mois pour un procès.

La police a largement usé et abusé de l'article 60, qui est censé être utilisé pour la recherche des armes. Cet article a été invoqué pour procéder à des fouilles systématiques. La police a également demandé régulièrement les noms et adresses des militants, allant jusqu'à arrêter une personne qui refusait (comme c'est son droit) de s'exécuter. Un très grand nombre de militants ont été photographiés et/ou filmés, simplement pour avoir participé à des manifestations. Un certain nombre de personnes ont été blessées par la police, la plupart souffrent de blessures à la tête causées par les matraques. Un grand nombre d'officiers de police couvraient leurs numéros d'identification, il était ainsi impossible de les identifier. Les audiences du tribunal, censées être publiques ont eu lieu à huis clos.

A la date du 12 juillet, cinq hommes ayant passé une semaine en prison ont été libérés sous conditions. Il reste un homme à la prison d'Edimbourg, arrêté pendant une manifestation contre le G8, mais aujourd'hui incarcéré pour des faits antérieurs, et deux hommes à la prison de Glasgow. Deux femmes sont encore incarcérées à la prison de Stirling.

Il reste toujours des personnes incarcérées et/ou en attente d'un jugement. Pour s'informer: le site de l'équipe légale (G8 Legal Support Group): <http://www.g8legalsupport.info/>. Leur mail: [g8legalsupport@riseup.net](mailto:g8legalsupport@riseup.net)

Un groupe de soutien aux prisonniers se constitue, pour le contacter: July 2005 Prisoner Support Group, c/o 17 West Montgomery Place, Edinburgh, EH7 5HA. Phone: 0131 208 0767. Email: [july2005solidarity@yahoo.co.uk](mailto:july2005solidarity@yahoo.co.uk)

---

## **Paris: Arrestation et perquisitions visant l'ADEEL et le (n)PCI**

Le 19 juillet, la police anti-terroriste (DNAT) envahit le domicile parisien d'Elise Sainero de l'ADEEL (Association pour la Défense d'un Espace Européen des Libertés). Elle embarque du matériel politique et personnel, copie les disques des ordinateurs et arrête le jeune communiste italien Angelo D'Arcangeli, 21 ans. La police perquisitionnera un autre domicile et mènera toute la journée des interrogatoires.

Angelo, étudiant à Paris, est la cible de cette action. Membre de la délégation parisienne du (n) PCI, on lui reprocherait des contacts avec Maj et Czeppel (voir ci-dessous). Angelo est d'abord mis au secret pour quelques jours, sans contacts avec des proches ou un avocat. Fin juillet, il sera ensuite mis en détention à Fresnes, à la demande du juge Thiel (qui dirige une enquête sur le (n)PCI en France), pour 'association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste'. Il y est encore et ses proches n'ont pas de contact avec lui. Ainsi il ne reçoit pas les mandats, ne reçoit de visite que de ses parents - italiens -, ne reçoit pas de courrier d'Italie, et ses lettres ne sortent pas de prison. La presse française a donné écho de cette opération, notant l'absence d'antécédents judiciaires du camarade et le régime sévère qui lui est appliqué. Lors de l'interrogatoire d'Elise, les policiers ont fait comprendre que son domicile était sur écoute, citant notamment des passages purement personnels de conversations entre elle et Angelo et lui demandant par exemple la nature de leur relation. La police française a aussi intimidé les proches en leur déclarant qu'Angelo les embrigadait 'dans une organisation puissante'.

Dans un communiqué rendu public le 20 juillet, notre Secours Rouge belge a exprimé sa pleine solidarité avec Angelo comme avec les deux autres prisonniers politiques du (n)PCI. Nous avons eu l'occasion de fréquenter ce militant à plusieurs reprises: il avait notamment rejoint Bruxelles pour la manifestation du 1er mai dernier et avait pris la parole lors de la Journée Internationale du Prisonnier Révolutionnaire à Paris en juin.

Le (nouveau) PCI s'inscrit dans un projet politique plus ancien, d'abord organisé autour des revues 'Il Bollettino' et 'Rapports Sociaux'. Cette mouvance a été depuis 20 ans en butte à la répression: en 1981, on accuse trois personnes dont Giuseppe Maj d'association subversive 'ayant pour but d'établir violemment la dictature d'une classe sociale et de renverser violemment les systèmes économiques et sociaux constitués dans l'Etat italien'. Non-lieu en 1987. Ce type d'accusation va les poursuivre au fil des décennies. En 1985, arrestation de la rédaction du Bollettino. En 1991, les personnes sont disculpées (après un an de prison pour Maj). En 1989, le parquet de Milan, vers lequel Venise a tenté d'envoyer le dossier, émet l'accusation d'association subversive (après des écoutes, filatures et perquisitions). 6 prévenus (dont Maj) et 22 personnes sont acquittées en 1990 par un non-lieu; selon le juge le fait 'n'existe pas'. En 1999, le parquet de Rome s'active autour d'une accusation pour avoir créé et organisé le (n)PCI: 90 perquisitions, et non-lieu en 2001. Deux mois après, ce même parquet demande la réouverture des enquêtes sur 20 personnes (dont Maj) sur base de PV d'autres enquêtes. Cette procédure serait encore en cours.

En 2003: Maj est perquisitionné à Paris (cf. *Solidarité!* n°10). Il s'ensuit un contrôle judiciaire sur lui et pour Giuseppe Czeppel: ils ne peuvent pas avoir de contacts ni quitter leur aire de résidence respective. Décidant de se soustraire à la persécution policière (contre laquelle ils avaient déjà essayé de lutter, puisque la police trouve du matériel lié à de faux papiers) ils regagnent la clandestinité en 2004. En juin 2005, les deux Giuseppe sont arrêtés à Paris (cf. *Solidarité!* n°11). Les deux sites web du (n)PCI sont fermés par la justice.

Pour écrire aux camarades:

Angelo D'Arcangeli  
M.A. de Fresnes  
Allée des Thuyas  
94261 Fresnes cedex

Giuseppe Maj  
285180 2e division 142  
M.A. de la Santé  
42 rue de la Santé  
75014 Paris

Giuseppe Czeppel  
340658 F bat 2 D  
M.A. de Fleury-Mérogis  
7 av. des peupliers  
91705 Fleury-Mérogis

---

## **Verdict au procès Brigades Rouges**

Le procès des membres présumés des Brigades Rouges concernant l'action contre le conseiller gouvernement Marco Biagi s'est achevé à Bologne. Le procès s'était ouvert à la cour d'Assises de Bologne, pour l'inculpation de meurtre. Le lieu est symbolique puisque la lecture des condamnations a été faite dans la salle 'Vittorio Bachelet', du nom d'un autre juriste exécuté en 1980 par les BR. Comme au précédent procès (D'Antona), certains des brigadistes (Lioce et Morandi) ont révoqué leurs défenseurs, refusant de se prêter à la mascarade de la justice bourgeoise. Les juges pouvaient compter sur la collaboration de la repentie Cinzia Bannelli, qui a donné une partie de l'organisation (avec des déclarations contradictoires).

Le procureur requérait contre quatre camarades la perpétuité et pour le cinquième, Boccacini, 'seulement' 24 ans de prison. La défense avait demandé de relâcher les quatre premiers faute de preuves et d'acquitter Boccacini (qui se défendait d'appartenir aux BR-PCC).

Verdict: Nadia Desdemona Lioce, Roberto Morandi, Marco Mezzasalma, Diana Blefari ont donc été condamnés à perpétuité assortie de six mois d'isolement et de l'interdiction à vie des droits civiques. La même peine a été appliquée à Boccacini. Les accusés étaient absents en signe de refus de la justice bourgeoise. Un million et demi d'euros a en outre été demandé pour la famille Biagi (qui pourrait recevoir une contrepartie de l'état pour la révocation de l'escorte). Les brigadistes ont aussi été condamnés, chose inédite, à rembourser le ministère de l'intérieur pour les enquêtes (!) qui ont mené à leur arrestation.

La repentie Cinzia Bannelli (ex-camarade Sonia) s'est vue dénier par les juges l'application de la loi sur les collaborateurs de justice et s'est vue elle aussi condamner.

Un mot sur chaque condamné:

Nadia Desdemona Lioce - présumée 'refondatrice' avec Mario Galesi des BR-PCC - a, jusqu'au bout du procès, assumé un rôle dirigeant (que la presse lui suppose dans l'organisation), se chargeant de lire les communiqués, révoquer les avocats,... Elle s'est déclarée ouvertement brigadiste et a, comme Morandi, eu une attitude exemplaire de militante révolutionnaire.

Roberto Morandi, florentin, s'est revendiqué brigadiste. Il a été accusé par une repentie d'avoir été le second tireur pour Biagi.

Marco Mezzasalma, romain, s'est revendiqué brigadiste mais n'a pas révoqué ses avocats. Il n'était pas à Bologne le soir de l'attaque mais aurait laissé une empreinte sur l'ordinateur utilisé pour envoyer la revendication. On le soupçonnait aussi d'avoir observé Biagi (sur la base d'un ticket de bus...).

Diana Blefari Melazzi, romaine elle aussi, était accusée d'avoir loué une base utilisée par les BR-PCC et se déclare 'militante révolutionnaire'. Simone Boccacini, florentin, se déclarait innocent.

Rappelons, en hommage aux camarades qui entament une longue et pénible détention, un fragment du communiqué présenté par les militants BR-PCC devant les tribunaux de Venise et de Turin en 1998: 'Devant les tribunaux de l'Etat, nous avons toujours soutenu être des ennemis politiques et des combattants ennemis. Nous ne reconnaissons à la justice bourgeoise aucun droit à notre égard. L'histoire de toutes les révolutions a démontré que l'unique rapport possible avec l'appareil judiciaire est un rapport de guerre. L'histoire de la guérilla en Europe et en particulier en Italie l'a confirmé dans la réalité de la lutte armée. Pour cela, même en cette occasion comme en tout autre lieu, nous répétons que nous n'avons rien à justifier, contracter ou négocier avec la magistrature et le système politique qu'elle représente et défend. C'est une position de principe qui comporte un choix cohérent: en tant que combattants communistes, nous ne devons des comptes qu'à notre organisation, les BR-PCC.'

---

## **Australie: Guerre dehors, répression dedans**

Les australiens vont devoir accepter une 'limitation de leurs libertés civiques' afin de contrecarrer d'éventuelles attaques terroristes. En effet, John Howard, le Premier ministre australien, a annoncé début août le renforcement des lois anti-terroristes du pays: 'La plus importante des libertés que nous avons est de rester en vie et d'être protégé de la violence et de la mort. Quand les gens parlent de libertés civiques, ils oublient parfois que les actions prises afin de protéger les citoyens contre des attaques physiques sont en faveur des libertés et non contre celles-ci.'

Un sommet anti-terroriste réunissant les dirigeants australiens se tiendra en septembre à Canberra. Il portera sur un allongement des détentions, sur le pouvoir - de plus en plus grand - accordé aux policiers en ce qui concerne l'arrestation et l'incarcération de suspects, sur l'introduction d'une carte nationale d'identité, d'une sécurité renforcée dans les transports publics et 'd'une meilleure compréhension de la population par rapport à la menace terroriste'.

En juin, un ancien bagagiste de la compagnie aérienne australienne Qantas recherché au Liban pour un attentat à la bombe contre un restaurant McDonald's et soupçonné d'incitation au terrorisme sur Internet a été laissé en liberté sous caution et à la condition d'une série de restrictions. Le gouvernement de l'état des Nouvelles Galles du Sud a immédiatement proposé une législation excluant les mises en liberté sous caution pour les suspects de terrorisme.

Le gouvernement fédéral a déclaré examiner la possibilité d'accroître les durées de peine incompressibles pour les coupables d'actes de terrorisme et l'introduction d'une loi qui interdirait aux tribunaux des différents états le droit de libérer des suspects de terrorisme sous caution.

L'Australie avait déjà adopté l'an dernier une législation permettant la détention de suspects de terrorisme pendant sept jours avant qu'ils ne soient présentés à la justice. Le gouvernement a également introduit il y a peu de temps une législation donnant des pouvoirs accrus aux autorités pour surveiller les conversations téléphoniques, les courriels et les messages vocaux.

Chaque foyer australien a été doté d'un 'kit anti-terroriste' gracieusement fourni par le gouvernement: un aimant pour le frigo qui comporte un numéro d'urgence joignable vingt-quatre heures sur vingt-quatre, auquel signaler toute activité suspecte (achat inhabituel d'engrais, de produits chimiques et d'explosifs, modes de vie 'bizarres', photographies ou vidéos de bâtiments officiels); un livret qui invite les australiens à se munir d'un nécessaire de survie (lampe de poche, radio, trousse de premiers soins, gants de caoutchouc, double de clés et de papiers, jeux de cartes ou de société, etc.); et enfin, une lettre de John Howard engageant ses compatriotes 'à éviter de s'alarmer inutilement'.

L'Australie et le Pakistan vont par ailleurs signer un accord de coopération contre le terrorisme. Lors de sa dernière visite en Australie, Georges W. Bush avait confirmé le rôle de gendarme régional de l'Australie: Les Etats-Unis et l'Australie 'ont une responsabilité spéciale dans le Pacifique pour aider à maintenir la paix, assurer la libre circulation des personnes, des capitaux, de l'information, et faire avancer l'idéal de la démocratie et de la liberté', a déclaré M. Bush. Le Premier ministre australien avait suscité l'inquiétude l'année dernière en Asie-Pacifique quand il avait suggéré que Canberra envisageait des frappes préventives contre des bases terroristes dans les pays voisins. Le président américain a repris le thème en qualifiant John Howard 'd'homme d'acier': 'Il se tient debout. C'est un shérif', a déclaré M. Bush.

Le gouvernement australien a tenté de mettre les médias en ordre de bataille pour soutenir la participation du pays à l'invasion de l'Irak. La couverture journalistique des opérations en Irak est au départ limitée. La presse doit respecter le 'secret défense' imposé par les autorités sur les opérations militaires. Le Parlement a adopté une nouvelle loi sur le fonctionnement de l'ASIO (services secrets), après plus d'un an de débats. Le texte prévoit une peine de cinq ans de prison pour toute personne, notamment un journaliste, qui ne se présenterait ou ne présenterait pas ses sources à une convocation de l'ASIO. Des sanctions pénales sont également prévues pour un journaliste qui n'aurait pas transmis des informations de seconde main sur un acte terroriste.

Il n'a pas non plus été facile pour les journalistes de couvrir de manière indépendante l'engagement de l'Australie dans la lutte anti-terroriste en Asie ou la situation des réfugiés détenus dans des camps. Les autorités ont limité la couverture par les journalistes de la situation des réfugiés demandeurs d'asile détenus dans des camps. L'accès à ces camps est très réglementé et le ministère de l'Immigration fait tout pour dissuader la presse d'enquêter sur le sujet. Ainsi, ceux installés dans des pays voisins de l'Australie, notamment la Papouasie Nouvelle-Guinée ou Nauru, sont pratiquement impossibles d'accès aux journalistes. Le 13 mars, un réfugié irakien meurt pour des raisons non élucidées dans le camp de réfugiés de Nauru. Les autorités pénitentiaires venaient de le sanctionner pour avoir témoigné devant une équipe de l'émission 'Dateline' de la chaîne de télévision SBS.

---

**Suisse: Verdict au procès contre la camarade 'Andi'**

Le 7 juin , il s'est tenu une nouvelle fois, à Zurich, un procès contre notre camarade (cf. *Solidarité!* n°11) Andrea 'Andi' Stauffacher. Le verdict: deux mois ferme, alors que le ministère public demandait douze mois (!). La tentative de frapper à nouveau notre camarade s'est révélée un coup d'épée dans l'eau. L'acquittement a été prononcé pour les chefs d'inculpation suivants: 'Troubles à l'ordre public' (à l'occasion d'une manifestation anti-guerre à Bâle); 'Tentative de trouble à l'ordre public' (le premier mai 2004 à Zurich); 'Vol d'un portable d'un agent des Renseignements Généraux'. Une condamnation a été prononcée, par contre, pour 'Trouble à l'ordre public' lors d'une manifestation de solidarité avec les prisonniers et prisonnières politiques, le premier juin 2002, et pour 'Participation à manifestation non autorisée', (le 8 mai 2004, en soutien à Marco Camenish).

Par son inculpation, le ministère public voulait d'abord et avant tout étendre le délit de 'Trouble de l'ordre public' à toute personne qui, à l'avenir, participerait à une manifestation même en l'absence de dégâts, il voulait ensuite faire disparaître pour un bon moment notre camarade. Ces deux objectifs ont échoués.

Avec grand zèle, les flics ont recueilli des éléments contre notre camarade, en construisant un ramassis de chefs d'inculpations, parfois extravagants. Mais le pouvoir a été trop arrogant en croyant qu'un ramassis brouillon de charges absurdes et des montages grossiers, suffiraient dans ce procès pilote visant à l'introduction de mesures de répression préventives ('tentative de trouble de l'ordre public') et l'approbation indirecte de la longue détention préventive). La stratégie de la défense politique (y compris la mobilisation politique) était, entre autres, de mettre en pleine lumière la signification socio-politique de cette accusation.

Cela signifiait montrer que cette nouvelle attaque s'intégrait parfaitement dans la tendance générale à la répression, consistant dans l'extension de son rayon d'action et de ses moyens préventifs (stratégies de l'encerclement, défense de fréquenter des zones particulières, article pour l'éloignement des groupes et personnes indésirables, détention préventive, interceptions,...). Ils ont de plus misé sur une forte médiatisation de l'affaire, pour mettre ainsi les juges au pied du mur et les forcer à entériner sur le terrain juridique des mesures répressives préventives déjà pratiquées, et depuis longtemps, par les flics.

Il est évident que le verdict ne répond pas à ces intentions. Mais la Première Section du Tribunal de Zurich, de manière typiquement suisse, n'a pas rejeté la question nettement, et n'a pas laissé tant d'efforts de la police et du ministère public sans satisfaction, en donnant suite à au moins une accusation sur le (classique) 'trouble de l'ordre public', et pour une participation à une manifestation non autorisée (alors qu'elle avait été autorisée sur place, à la dernière minute, par les chefs-flics). La large solidarité, en Suisse et de l'étranger, a joué un rôle central dans cette mise en échec des autorités policières.

---

## **Turquie: Réactions après le massacre de 17 dirigeants révolutionnaires**

Le 17 juin dernier, 17 dirigeants du Parti communiste maoïste (MKP) et de son bras militaire, l'Armée de libération du peuple (HKO) ont été tués dans la vallée de Mercan, en province de Dersim, située à la périphérie du Kurdistan turc. Les troupes gouvernementales, appuyées par des tirs d'hélicoptères, ont également capturé trois militants.

Ce massacre a eu lieu alors que ces militants se réunissaient clandestinement dans le cadre du deuxième congrès de leur parti. Parmi les personnes tuées, on dénombre six membres du comité central: Cafer Cangöz, Aydin Hambayat, Alattin Atas, Hüseyin Balkir, Cagdas Can et Gülnaz Yildiz. Les dirigeants suprêmes de la guérilla maoïste, la HKO, sont également à compter parmi les victimes.

Les corps des combattants tués ont été transférés par voie des airs vers le service de la médecine légale à Malatya (est de la Turquie). Les photos d'autopsie laissent à penser que les militants ont été torturés par les soldats de l'armée gouvernementale avant le décès et mutilés après la mort, comme en témoignent l'absence de plusieurs doigts chez certaines victimes, l'état général de leur dépouille et le nombre impressionnant d'impacts de balles sur leurs corps.

Alors que les familles et amis des combattants tués s'apprêtent à célébrer les funérailles, on a appris que plusieurs actions de solidarité ont été menées en Turquie en hommage aux combattants révolutionnaires tombés à Dersim. Des combattants du HKO auraient mené des actions de représailles contre une patrouille de police dans le quartier d'Alibeyköy à Istanbul, blessant plusieurs agents de police, et contre une caserne de la gendarmerie située dans un autre quartier stanbouliote, Maslak. En outre, le Front révolutionnaire de libération du peuple (DHKC) aurait également réagi au massacre des cadres dirigeants du MKP et de la HKO par des calicots piégés, des rassemblements clandestins et des inscriptions murales dans plusieurs villes du pays.

En France, quelque 200 sympathisants de diverses organisations révolutionnaires ont protesté contre le massacre dans le quartier du Faubourg Saint-Denis. A Vienne, plus de 200 sympathisants du MKP, du TKP/ML et du DHKC se sont rassemblés pour protester contre le massacre. A Londres, une centaine de sympathisants de HÖC et de lecteurs des revues 'Devrimci Demokrasi' (Démocratie révolutionnaire) et 'Partizan' ont également manifestés.

---

## **Nouvelles de l'étranger en bref**

### **France: Big Brother nous regarde!**

Depuis les attentats de juillet à Londres, les outils de la répression se multiplient à une allure folle pour 'prévenir' le terrorisme. Dernière marotte en date des gouvernements de l'Union Européenne: la vidéo-surveillance qui aurait permis à la police londonienne d'identifier les kamikazes (et aussi de commettre une bavure monumentale). Partout en Europe, on prend des mesures pour multiplier les caméras de surveillance et utiliser les toutes nouvelles technologies qui permettent, grâce à certains logiciels de détecter des 'comportements suspects' ou même de scanner les visages des passants en les comparant avec les fichiers de police. A Paris, par exemple, on compte déjà 6500 caméras dans le métro et le RER et les autorités pensent accélérer l'installation de nouvelles caméras portant à 9000 le chiffre de celles qui surveillent les transports en commun et les stations. Et ce ne sont que les caméras qui enregistrent effectivement, d'autres, bien visibles, sont en fait des leurres. Nicolas Sarkozy planche sur une nouvelle loi anti-terroriste qui permettrait l'utilisation des enregistrements de ces caméras mais aussi celle d'autres caméras, comme celles de certains commerces qui sont encouragés à regarder aussi leurs 'abords immédiats'. Sont visés, entre autres, les marchands de journaux dans les gares... Pour ce qui concerne les caméras installées dans les rues, on compte en tripler le nombre, au moins, très rapidement, et la police se plaint que ce n'est vraiment pas suffisant et qu'il faudrait quadriller la ville pour être efficace...

---

### **Mexique: Affrontements entre révolutionnaires et forces répressives**

Cinq personnes ont été arrêtées au Mexique. Elles sont accusées d'appartenir à l'Armée Révolutionnaire du Peuple (ERP) qui a grenadé dernièrement un poste de police à Zihuatanejo (côté Pacifique).

---

### **Maroc: Situation des prisonniers sahraouis**

Les prisonniers politiques sahraouis, en grève illimitée de la faim depuis déjà deux semaines, ont atteint, dans leur majorité, un état de santé critique alors que l'administration pénitentiaire marocaine persiste dans son intransigeance et son indifférence.

Deux défenseurs sahraouis des droits de l'homme: Noumria Brahim et Lidri Lhoucine détenus à la prison Oukacha (Casablanca) sont tombés inconscients lundi 22 août. Ils sont dans un état sérieux: Lidri a perdu le toucher au niveau de sa main droite à cause de la torture qu'il a subi pendant la période d'interrogatoire. Les quatre prisonniers de Oukacha: Mohamed Elmoutaoukil, Noumria Brahim, Lidri Lhoucine et Laarbi Masoud ont décidé, à partir du lundi, de

refuser les mesures que le médecin prend dans le cadre du contrôle médical quotidien et refuser de sortir à la visite tant qu'elle se fait derrière les barreaux et restreinte seulement aux membres de la famille. D'autre part, les détenus politiques sahraouis Toubbali Lhafd et Baba Laarabi, déporté forcé le 15 août de la carcel negra d'El Aaiun vers la prison de Ait Melloul, ont regagné lundi 22 août la prison de Ait Melloul après avoir été enfermés plus de 3 jours à l'hôpital de Inzegane où ils sont obligés d'arrêter la grève sous la pression des autorités pénitentiaires.

---

## **RFA: Suite du procès des quatre de Aachen**

Le 9 juillet s'est tenu la seizième audience du procès des quatre de Aachen (Aix-la-Chapelle). Le défilé des experts, entamé lors les audiences précédentes, s'est poursuivi. Il s'agissait cette fois-ci d'une analyse morphologique devant aider le juge à déterminer si certains des accusés figuraient sur les images (de mauvaise qualité) tournées par des caméras de surveillance lors d'un hold-up dans une banque de Karlsruhe. Les images étant de mauvaise qualité, rien de probant n'a pu être déterminé. La veille, à la quinzième audience, un psychologue était venu entretenir la cour des conséquences des blessures par balle reçues par Jose lors d'un affrontement avec les policiers espagnols en 1981. Tout tendait à prouver qu'il n'y avait pas de désordre mental post-traumatique. Il avait ensuite été question des expertises relatives aux traces de poudres sur les mains des accusés à leur arrestation: quelques traces auraient été trouvées sur la main droite de Gabriel et de Jose, et sur la main gauche de Begonia. Rien n'a été trouvé sur les mains de Bart. Les prochaines audiences du procès sont fixées aux 5, 21 et 28 septembre, aux 10, 11 et 13 octobre, aux 7 et au 8 novembre. Toutes les audiences, se tiendront à la chambre 339 de l'Aachener Landgericht (palais de justice d'Aix-la-Chapelle), elles commenceront à 10 heures, sauf celles du 11 octobre et du 8 novembre qui commenceront à 9 heures.

---

## **Turquie/Kurdistan: Reprise des combats**

Les affrontements ont repris entre l'armée turque et des combattants kurdes: les embuscades et les opérations de ratissage ont fait de nombreux morts de part et d'autres. Le ministre turc de la justice a annoncé que la Turquie prévoit d'amender sa loi anti-terroriste pour faciliter la répression au Kurdistan.

---

## **Rendez-vous**

## **Rassemblement pour Georges Ibrahim Abdallah: 6 septembre**

**APPEL A RASSEMBLEMENT** de l'UNION DES JEUNES PROGRESSISTES ARABES Belgique et du SECOURS ROUGE/APAPC. **Exigeons la libération immédiate de Georges Ibrahim ABDALLAH**

Militant révolutionnaire libanais, combattant pour la cause de son peuple libanais et des peuples arabes, surtout le peuple Palestinien; militant contre l'entité sioniste et le Yankee américain.

Détenu en France depuis 21 ans, libérable depuis 1999. Le militant Georges Ibrahim ABDALLAH, même de son lieu de détention, a soutenu tous les mouvements de lutte qui militent contre la réaction, le sionisme et l'impérialisme. Il n'a jamais cessé de soutenir la lutte des prisonniers politiques durant toute la durée de sa détention.

En 2003, une juridiction régionale ordonne sa libération conditionnelle. Le parquet fait appel le 16 janvier 2004: la juridiction nationale refuse alors sa remise en liberté alors que Georges accepte d'être expulsé au Liban. Le ministre de la justice pouvait aussi le remettre en liberté dès 1999 après 15 ans de détention, par simple arrêté administratif. L'appareil judiciaire a



examiné une nouvelle fois son dossier de libération en juillet. L'issue de la délibération sera connue le 14 septembre.

Nous appelons tout (es) les organisations de lutte et les militants à un RASSEMBLEMENT ce mardi 6 septembre à 17h30 devant la résidence de l'ambassadeur français: 41, Boulevard du Régent à 1000 Bruxelles (métro Arts-Loi). Contact tel : 0476/86 08 57

---

## **Journée de commémoration Semira Adamu**

Sept ans après l'assassinat de Semira Adamu, une grande journée de commémoration aura lieu le 24 septembre à Bruxelles, qui mettra en avant les mots d'ordre suivants:

- La régularisation des sans-papiers;
- L'arrêt immédiat des expulsions et la suppression des centres fermés;
- Une politique migratoire respectueuse des droits humains fondamentaux de chacun;
- La solidarité avec l'UDEP (Union pour la Défense des sans-papiers) organisation récemment créée, gérée par et pour les sans-papiers. Ils se sont implantés dans tout le pays et leur objectif ultime est d'obtenir, par des moyens pacifiques, la régularisation et le respect de leur dignité humaine.

La journée commencera par une marche qui débutera à l'Office des Etrangers à 15h (Bd Emile Jacqmain) et devrait arriver vers 17h au Petit château. Elle se poursuivra par des interventions et discours par divers groupements invités et actifs dans l'organisation de la journée, et s'achèvera par une série de concerts de 18h à 23h. Le comité d'organisation de la journée de commémoration lance un appel en détaillant ses besoins:

- Toujours plus de participants à la manifestation;
- De la nourriture (pour les artistes qui participent bénévolement à la scène qui clôture la manif, pour l'ensemble des personnes qui travaillent sur la journée, pour les bénévoles,...);
- Du matériel sono (pour sonoriser les groupes de musiciens) et de la régie;
- Des artistes (fanfares, jongleurs, acrobates, musiciens de rue, groupes...) pour animer le cortège et la scène finale;
- Des volontaires pour encadrer, guider, accueillir, transporter le matériel, surveiller,...;
- Et bien sûr votre soutien financier, indispensable pour mener à bien son ambitieux projet.

Site d'information: <http://www.semira2005.canalblog.com/>